



DEPUIS 2003

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce formulaire d'inscription à l'adresse mail suivante, avant le 20/09/2026 :  
**secretariat@ville-trevieres.fr**

J'ai l'honneur de solliciter un emplacement au Festival de la Pomme de la ville de Trévières qui se tiendra le dimanche **25/10/2026**

Raison sociale / Nom & Prénom : \_\_\_\_\_

☐ ASSOCIATION

☐ ENTREPRISE

☐ ARTISAN

☐ AUTRE

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE FIXE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE MOBILE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

SITE INTERNET : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Quelle est la nature de votre activité ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pouvez-vous nous envoyer une photo de votre activité ?

Elle pourra être utilisée pour la promotion de l'évènement



*“ Que la nature est prévoyante ! Elle fait pousser les pommes en Normandie sachant que les indigènes de cette province ne boivent que du cidre. ”*

*Henri Monnier - 1799-1877*



DEPUIS 2003

## EMPLACEMENT

### TARIFS

1.50 € le mètre linéaire (minimum facturé 2.50 €)

3,00 € la table pour le marché de l'artisanat sous la halle (limité à 1 table) ☐

3.50 € le branchement électrique

4.50 € le branchement eau

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES SOUHAITÉS (EXTÉRIEUR): -----

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ☐ OUI ☐ NON

BRANCHEMENT EAU ☐ OUI ☐ NON

**TOTAL DROITS DE PLACE**  
----- €

### RÈGLEMENT

**Article 1 :** Le Festival de la pomme se déroulera à l'extérieur de 10h00 à 17h00 dans le centre bourg de Trévières

**Article 2 :** Les emplacements sont attribués en fonction de l'espace demandé, et de la date d'envoi du dossier, soit avant le 20/09/2026. Le matériel sera apporté par les exposants (tables, chaises, matériel d'exposition, parasol, chapiteau etc.) . Aucune réclamation ne sera admise.

**Article 4 :** L'installation s'effectue le dimanche 25 octobre 2026, à partir de 08h00 et avant 10h00. Le démontage des stands se fera à la fermeture le dimanche 25 octobre 2026 dès 17h00.

**Article 10 :** Les objets exposés ou animaux présents sont sous la responsabilité des exposants, à leurs risques et périls. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de détériorations, vols, casses ou pertes sur les produits et matériels exposés.

#### Pour les commerçants et les associations - documents joints à mon formulaire d'inscription

- ☐ Un extrait KBIS du registre des commerçants
- ☐ Carte de la MSA pour les producteurs
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Un extrait du JO / n° de déclaration pour les associations
- ☐ Un chèque de caution de 15 € qui vous sera rendu le 25/10/2026
- ☐ Le règlement complet signé

#### Pour les particuliers - documents joints à mon formulaire d'inscription

- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Un chèque de caution de 15 € qui vous sera rendu le 25/10/2026
- ☐ Le règlement complet signé

☐ **Le représentant de l'association de Trévières s'engage à participer au montage / démontage des stands du Festival de la Pomme mis à sa disposition**

Signature

Pour toute question, contactez la mairie de TREVIERES au 02 31 22 50 44  
ou envoyez-nous un email à [secretariat@ville-trevieres.fr](mailto:secretariat@ville-trevieres.fr)